

A.N.F. Association neuchâteloise de football

COMMISSION D'ARBITRAGE

Le Landeron, le 12 juillet 2011

Messieurs les présidents des clubs,
Messieurs les entraîneurs,

Il est de plus en plus fréquent que la commission d'arbitrage (CA) reçoive des lettres de réclamations ou des téléphones après convocation, demandant un changement d'arbitre pour divers problèmes pas toujours fondés. Nous ne voulons plus entrer dans ce jeu qui demande beaucoup de travail au convocateur. Aussi, dans sa séance du 23 juin 2011, la CA a décidé ce qui suit :

Toutes les récusations d'arbitres demandées et obtenues au courant de ces dernières années sont caduques au 30 juin 2011. Pour la présente saison, chaque club est tenu de présenter une nouvelle demande de récusation à l'encontre d'un arbitre et ceci jusqu'au 30 juillet 2011 dernier délai.

Pour être acceptée par la CA, cette demande devra être **motivée** spécialement concernant les faits que l'on reproche à l'arbitre. En cas d'acceptation, elle est valable une année et devra être renouvelée chaque nouvelle saison. **Il est inutile de demander une récusation contre l'arbitre X parce celui-ci n'a pas sifflé deux pénalties lors de la dernière saison.**

Après le 1^{er} août 2011 et mis à part des cas graves, plus aucune demande de changement d'arbitres ou de récusations ne sera acceptée par la CA.

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède et en vous souhaitant une bonne reprise de championnat, recevez, messieurs, nos meilleures salutations.

Le Préposé de la commission d'arbitrage

M. Chatagny

Va à : A. Grosjean, président ANF
Comité central ANF
A tous les clubs (par le site ANF).